



Divorce : création d'une SCI pour gérer un bien immobilier ?

Par **Pseudo_Expert**, le **07/01/2014 à 22:36**

Bonjour,

Je suis en train de divorcer (sans contrat de mariage). Nous possédons un appartement. J'aimerais laisser mon épouse en profiter (avec mon fils), mais je tiens à obtenir au plus vite d'elle le montant de la moitié du bien. Le problème est qu'elle est actuellement sans suffisamment de liquidités, sans emploi et qu'elle ne peut donc obtenir actuellement de prêt. Dans peut-être deux ans, elle devrait pouvoir obtenir un prêt qui couvrirait environ la moitié de ma part.

Dans ces conditions, quelles sont les options pour que je puisse au plus vite récupérer le plus possible de ma part de l'appartement ? Je préfère éviter la vente, qui ne serait pas pratique pour mon épouse et mon fils. Est-ce que l'idée suivante est bonne ? Créer une Société Civile Immobilière, en indiquant dans le contrat de divorce son obligation de me payer un loyer correspondant à ma part, plus un remboursement minimum mensuel, avec des rachats de mes parts possible à n'importe quel moment.

Y a-t-il une meilleure idée ? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]